



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
13 septembre 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 38 de l'ordre du jour provisoire*
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-septième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 66/13 de l'Assemblée générale et de la résolution 2041 (2012) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a prié de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Le présent rapport fait le point des activités menées par les Nations Unies en Afghanistan, notamment dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme, depuis mon rapport précédent (A/66/855-S/2012/462) du 20 juin 2012, et présente une synthèse des faits importants survenus au niveau politique et sur le plan de la sécurité, ainsi que des informations sur les événements régionaux et internationaux qui intéressent l'Afghanistan.

II. Faits nouveaux

A. Situation politique

3. Pendant la période considérée, l'attention des acteurs afghans et internationaux a porté sur les préparatifs et le suivi de la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan, tenue le 8 juillet, sous la coprésidence des Gouvernements japonais et afghan. Le nombre de représentants de haut niveau présents et l'ampleur des engagements financiers pris à cette occasion ont clairement démontré que l'Afghanistan ne sera pas abandonné même si la présence militaire internationale se retire. La communauté

* A/67/150.



internationale s'est engagée à maintenir son assistance au cours de la transition vers la décennie de la transformation (2015-2024), sous réserve des progrès accomplis par le Gouvernement dans les domaines clefs.

4. Avant la conférence, le 21 juin, le Président afghan, Hamid Karzaï s'est adressé à l'Assemblée nationale lors d'une session extraordinaire conjointe. Il s'est engagé à consacrer les deux dernières années de son mandat à promouvoir la bonne gouvernance, la responsabilisation et l'efficacité de l'aide. Après la conférence, il a publié un décret présidentiel dans lequel sont énoncées des mesures spécifiques assorties d'échéances à l'intention des ministères et organismes gouvernementaux, l'accent étant mis sur certains aspects des engagements que le Gouvernement a pris à la Conférence de Tokyo en matière de lutte contre l'impunité et la corruption et de renforcement des structures gouvernementales.

5. Dans la Déclaration de Tokyo et l'Accord-cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo qu'ils ont adoptés lors de la Conférence de Tokyo, les participants ont réitéré leur engagement à organiser en 2014 et 2015, comme le prévoit la Constitution afghane, des élections présidentielle et parlementaires crédibles et inclusives. Un accord sur le cadre juridique et technique est maintenant nécessaire. Il faudrait en particulier que la loi électorale et la loi sur les devoirs et la structure de la Commission électorale indépendante soient adoptées au cours du premier trimestre de 2013, soit un an avant le scrutin. Le projet de loi électorale dont le Ministère de la justice est actuellement saisi devrait, aux termes du décret présidentiel du 27 juillet, être présenté au Conseil des ministres d'ici à la fin de septembre 2012. Le projet de loi sur la structure de la Commission, qui régleme la nomination des responsables de celle-ci, est maintenant devant la chambre basse de l'Assemblée nationale. Il est essentiel de désigner des responsables crédibles et de mettre en place un processus consultatif – même si la loi soit n'est pas adoptée – pour assurer une plus grande confiance dans le processus. Autre fait nouveau, le Chef des opérations électorales de la Commission électorale indépendante a annoncé sa démission, le 10 juillet, alors que le mandat de l'actuel Président de la Commission expire en avril 2013.

6. À la demande de la Commission, une équipe de trois personnes chargée de l'étude de faisabilité de l'établissement d'un registre électoral, facilitée par le projet d'assistance aux élections ELECT II (« Renforcer les capacités juridiques et électorales pour l'avenir », deuxième phase) mené par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a évalué les moyens d'améliorer l'établissement du registre des électeurs en vue des prochaines élections. Dans les conclusions de son évaluation, présentées à la Commission le 31 juillet, l'équipe a formulé une recommandation selon laquelle l'enregistrement progressif des électeurs sur les listes électorales, en les rattachant aux centres de vote, serait le meilleur moyen de réduire la fraude, d'améliorer la planification opérationnelle et de constituer une base durable pour le recensement des électeurs. Le 1^{er} août, après s'être entretenu avec les responsables de la Commission, le Président Karzaï s'est dit globalement satisfait et a demandé la tenue de discussions avec le Ministère des finances au sujet des mécanismes de financement. Les donateurs internationaux potentiels ont demandé des informations supplémentaires quant aux risques liés à la politique et à la sécurité, entre autres, et quant aux possibles stratégies d'atténuation de l'incidence de ce qui serait un exercice coûteux et ambitieux.

7. Le prochain cycle électoral continue de susciter un vif intérêt politique au sein des parties prenantes afghanes. Les deux principales coalitions politiques, le Front national d'Afghanistan et la Coalition nationale d'Afghanistan, ont tenu des réunions conjointes avec d'autres groupes, y compris le Parti des droits et de la justice et Hezb-e Islami, et se sont généralement prononcés en faveur d'un rôle accru des partis politiques dans le cadre électoral. Le 12 juillet, Hezb-e Islami, dirigé par Abdul Hadi Arghandiwal, a également tenu à Kaboul sa propre réunion nationale, avec plus de 2 000 participants, à l'occasion de laquelle ont été mis en avant le soutien au processus de paix et la nécessité d'une participation active aux scrutins de 2014. Une nouvelle réglementation, publiée le 11 juillet et imposant aux parties d'avoir des bureaux dans 20 provinces pour pouvoir s'inscrire officiellement, a toutefois fait naître certaines préoccupations quant à de potentielles restrictions à l'activité politique.

8. Une part considérable des échanges diplomatiques entre les Gouvernements afghan et pakistanais a porté sur des questions transfrontières. Les autorités pakistanaises se sont plaintes que des groupes armés basés en Afghanistan attaquent le district de Dir et l'agence tribale de Bajaur. Le 25 juin, le Vice-Ambassadeur de l'Afghanistan à Islamabad a été convoqué par le Ministère des affaires étrangères du Pakistan qui lui a adressé une protestation énergique suscitée par les informations selon lesquelles une centaine de militants auraient franchi la frontière à Dir le soir précédent et tué 6 membres des forces de sécurité pakistanaises et 11 membres des milices. Le 22 juillet, le Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Afghanistan, Jawel Ludin, a téléphoné à l'Ambassadeur du Pakistan pour lui faire part de la grave préoccupation que suscitaient les bombardements qui auraient eu lieu dans la province de Kunar et seraient le fait des forces pakistanaises. Le 15 août, les Présidents afghan et pakistanais se sont rencontrés à La Mecque (Arabie saoudite) en marge de la quatrième session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet, organisée par l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et ont décidé de constituer une délégation militaire conjointe pour mener une enquête sur ces incidents. Le 25 août, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) a déclaré que le chef des Taliban pakistanais (Tehrik-i Taliban) faisait partie des insurgés tués lors d'un raid aérien mené la veille contre Kunar.

9. Le bombardement transfrontière de Kunar a été l'une des raisons énoncées par la chambre basse de l'Assemblée nationale pour son interpellation des ministres de la défense et de l'intérieur, Abdul Rahim Wardak et Bismillah Khan Mohammadi, le 4 août. D'autres critiques formulées concernaient la corruption dans les deux ministères, le manque de respect pour la législature et l'efficacité du Ministre de l'intérieur. Les parlementaires ont voté une motion de défiance à l'encontre des deux ministres. Le Conseil national de sécurité a par la suite déclaré publiquement qu'il respectait la décision de l'Assemblée et le Président Karzaï a demandé aux deux ministres de continuer d'exercer leurs fonctions à titre intérimaire. Le 7 août, M. Wardak a démissionné, avant d'être nommé Conseiller principal du Président chargé de la sécurité.

10. En réponse à une demande du Gouvernement, le 19 juillet, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) a approuvé la radiation du Ministre des finances sous le régime Taliban, Abdul Wasay Mu'tasim Agha, de la Liste relative aux sanctions imposées par ladite résolution. Au total, 20 personnes ont été radiées de la Liste depuis la mise en place des mesures le 17 juin 2011. Le Conseil de sécurité procède actuellement à un examen de la mise en œuvre des

mesures prévues par la résolution 1988 (2011), qui devrait être achevée à la fin de 2012, l'objectif étant de s'assurer que les tâches et les activités prescrites vont le plus possible dans le sens d'un soutien accru aux initiatives en faveur de la paix et de la stabilité.

11. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a continué de fournir un soutien analytique, consultatif et logistique au Haut Conseil pour la paix et, avec le PNUD, au Programme afghan pour la paix et la réintégration, qui vise à attirer hors du champ de bataille les combattants de rang inférieur. Selon le secrétariat conjoint du Programme, à la mi-août, 5 025 anciens éléments hostiles au Gouvernement s'étaient officiellement inscrits. Environ 10 % travaillent désormais dans le secteur du déminage humanitaire, appuyé par le Service de la lutte antimines de l'ONU, contribuant ainsi au respect des obligations qui incombent au Gouvernement en vertu de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Leur participation active en tant que membres de la communauté locale, soucieux de leur communauté, est un résultat positif de l'ensemble des efforts de réhabilitation et de réinsertion. Du fait qu'elle est membre du Comité technique du Programme afghan pour la paix et la réintégration, la MANUA continue à mobiliser l'opinion autour des préoccupations liées aux contrôles préalables, à la participation communautaire, à l'impunité et à la sécurité des combattants réintégré et à dispenser des conseils à cet égard.

12. Le Haut Conseil pour la paix, sous la présidence de Salahuddin Rabbani, s'est employé à relancer les activités destinées à créer les conditions politiques propices à un processus de paix durable. Entre autres initiatives concrètes visant à sensibiliser un éventail plus large de la société afghane, comme les femmes, les jeunes et les représentants religieux, le Conseil a notamment créé un groupe de travail sur la société civile. Le 2 juillet, le Président et des membres de haut rang du Haut Conseil pour la paix se sont rendus en Arabie saoudite où ils ont convenu avec leurs homologues saoudiens de la nécessité de coopérer avec le Pakistan pour faire avancer le processus de paix et de tirer parti du rôle majeur que jouent les docteurs de la foi et les chefs religieux. La visite que les membres du Conseil devaient effectuer au Pakistan au début du mois d'août a toutefois été reportée, en guise de représailles après le bombardement transfrontière de Kunar, selon certaines informations.

13. Plus de 150 éminents docteurs de la foi, militants de la société civile et chefs religieux de toute la région se sont réunis à Kaboul pour la deuxième conférence de coopération islamique internationale en faveur de la paix en Afghanistan, à laquelle mon Représentant spécial, Ján Kubiš, a fait un exposé liminaire. Le 21 juin, les participants ont arrêté une déclaration finale dans laquelle ils condamnaient les attentats-suicides et autres actes de violence aveugle visant des civils, y compris les attaques contre des lieux saints, des cérémonies religieuses, des marchés et des rassemblements publics. Dans le cadre d'initiatives locales, les gouverneurs des provinces de Kandahar et d'Uruzgan ont organisé, avec l'assistance de la MANUA, des rassemblements traditionnels. Le 2 juillet, des centaines de docteurs de la foi et de doyens tribaux se sont réunis à Tirin Kot et ont publié une déclaration en 11 points prônant la réconciliation. Le 15 juillet, lors d'une manifestation similaire organisée à Kandahar, les participants ont adopté une résolution en 15 points qui mettait l'accent sur l'importance de l'état de droit, de la réforme des services de

sécurité et du renforcement des activités de sensibilisation menées par les comités provinciaux pour la paix.

B. Situation en matière de sécurité

14. La troisième phase du transfert des responsabilités en matière de sécurité aux Forces nationales de sécurité afghanes a progressé comme prévu, les Forces nationales assumant la responsabilité de la sécurité dans les provinces de Kapisa, Kunduz et Uruzgan et dans toute la province de Kandahar, où vivent au total 75 % de la population afghane. On n'a observé aucune détérioration majeure de la situation en matière d'ordre public ni aucun changement quant aux tendances en matière de sécurité dans les zones en transition. La Commission gouvernementale de coordination de la transition s'occupe actuellement des préparatifs liés aux deux phases finales de la transition.

15. Depuis mai, l'attention s'est largement concentrée sur les informations faisant état d'un soulèvement populaire dans le district d'Andar (province de Ghazni), où le contrôle du territoire donne lieu à de violents affrontements entre les Taliban et d'autres groupes armés. Dans le contexte d'un conflit complexe et en évolution, des faits similaires faisant état de la résistance contre le carcan imposé par les Taliban ont été rapportés dans les provinces de Ghor, de Laghman, de Nangarhar et du Nouristan, et des affrontements entre insurgés se seraient produits dans les provinces de Laghman, Logar et Wardak.

16. L'ONU a continué de surveiller les incidents liés à la sécurité susceptibles de compromettre les activités, la mobilité et la sécurité des acteurs civils et sont susceptibles d'avoir une incidence sur la conduite des activités et programmes prescrits. Au cours de la période considérée, l'ONU et ses partenaires d'exécution ont été les cibles directes et collatérales d'attaques visant des convois dans les provinces de Farah, Faryab, Ghor, Hérat, Kandahar et Wardak. Le 29 août, un fonctionnaire de l'ONU recruté sur le plan national a été blessé lorsqu'un engin explosif improvisé a explosé contre un véhicule de l'ONU dans le district de Kaldar (province de Balkh), bien que l'on n'ait pu déterminer si le véhicule était la cible de l'attentat. Des membres du personnel recruté au plan national ont été enlevés dans les provinces de Badghis, Baghlan, Farah, Hérat et Kunar, puis tous relâchés sains et saufs après l'intervention de notables. Le personnel national en poste dans la province de Nangarhar a reçu des menaces et des équipements de transport utilisés par le personnel des Nations Unies ont été la cible d'attentats dans les villes de Kaboul et Kandahar.

17. Dans l'ensemble, le nombre d'incidents de sécurité enregistrés est resté inférieur aux niveaux de 2011, les chiffres étant davantage comparables à ceux de 2010. Entre le 1^{er} mai et le 31 juillet – période estivale traditionnellement marquée par les combats – 5 190 incidents ont été enregistrés, soit une diminution de 30 % par rapport à la même période en 2011, quand il y en avait eu 7 470. Il semblerait que cela tient à plusieurs tendances, y compris l'interdiction par les forces de sécurité afghanes et internationales visant les insurgés, la livraison d'armes et le financement, combinés au redéploiement des forces internationales, qui ont réduit la probabilité d'affrontements armés directs. Durant cette même période, 69 % de tous les incidents se sont produits dans le sud, le sud-est et l'est du pays, surtout dans les provinces de Ghazni, Helmand, Kandahar, Khost, Kunar et Nangarhar.

18. L'action des insurgés est restée concentrée sur l'infiltration des routes conduisant à Kaboul depuis les provinces du sud-est et de l'est. On a enregistré notamment dans les provinces de Kunar, Laghman, Logar et Nangarhar, entre le 1^{er} mai et le 31 juillet, une augmentation du nombre d'incidents de sécurité par rapport à la même période en 2011, la grande majorité étant liée à des affrontements armés et à l'utilisation d'engins explosifs improvisés. Le nombre d'attentats-suicides a légèrement diminué, avec 32 incidents entre le 1^{er} mai et le 31 juillet, contre 37 en 2011. En juillet, malgré les efforts constants des insurgés, cinq attentats-suicides ont été enregistrés, contre neuf en juillet 2011. Cette diminution tient en partie à la saisie par les forces de sécurité afghanes et internationales de grandes quantités d'explosifs et de dispositifs destinés à être utilisés pour perpétrer des attentats-suicides et au démantèlement de cellules qui préparaient des attentats-suicides. Les services de sécurité ont rapporté que cinq projets d'attentats avaient été déjoués dans les villes de Hérat, Kaboul, Kandahar et Kunduz et qu'une menace imminente à Kaboul avait été écartée par le démantèlement, le 2 août, d'une cellule qui préparait des attentats-suicides.

19. La complexité et l'intensité de ces attaques planifiées ou exécutées vont en grandissant. Le 21 juin, quatre assaillants munis d'armes lourdes et d'armes légères ont assiégé 12 heures durant un restaurant à la périphérie de Kaboul, tuant 21 civils et 3 policiers afghans et blessant 7 autres civils. Les Taliban, tout en revendiquant la responsabilité de cette attaque, ont essayé de justifier le choix d'une cible et d'une population civiles en déclarant que le restaurant était le lieu de « comportements non islamiques ».

20. La réalisation de l'objectif consistant à porter l'effectif de la Police nationale afghane à 157 000 éléments et celui de l'Armée nationale afghane à 195 000 d'ici à la fin 2012 est en avance sur le calendrier, quelque 149 000 policiers et 185 000 militaires étant en fonctions à la fin juillet. Pour mettre davantage en avant les aspects pertinents de la fonction répressive de la police, le secrétariat de la police démocratique (Police-e Mardumi) – mis en place par le Ministère de l'intérieur en avril pour coordonner les initiatives de police de proximité et assurer la liaison avec la société civile afin de renforcer l'application du principe de responsabilité de la police et d'accroître sa capacité de réaction – a supervisé la création d'unités spécialisées de police de proximité dans huit provinces. Les activités privilégient actuellement la mise au point d'une stratégie, d'un programme et d'une formation relevant du Ministère. Les initiatives engagées pour recruter davantage de femmes au sein de la police et leur donner davantage de moyens, qui sont indispensables pour assurer aux femmes et aux enfants l'accès à la justice, ont toutefois pris du retard. La MANUA continue à jouer un rôle actif dans la coordination des ressources internationales pour aider le Ministère à mener ces initiatives, et encourage la participation de la société civile à ces réformes. Le remplacement des sociétés de sécurité privées par la Force afghane de protection civile se fait lentement, le Vice-Ministre de l'intérieur responsable du projet et le Chef de l'administration ayant été remplacés au cours de la période considérée.

21. Le programme de police locale afghane a continué de prendre de l'ampleur, avec plus de 16 266 membres répartis sur 71 sites homologués à la mi-août. Si ces forces de sécurité locales ont contribué à la stabilité dans plusieurs zones, des préoccupations demeurent concernant les questions de l'impunité et des vérifications préalables au recrutement et la confusion sur le plan du commandement et du contrôle, sans compter le retour potentiel de milices partisans

affichant des préjugés ethniques ou politiques. La MANUA a fait part de l'inquiétude que lui inspirent la nomination à des postes de responsabilités d'auteurs présumés de violations des droits de l'homme ainsi que plusieurs rapports faisant état de violations impliquant des agents de la police locale afghane. Un commandant de celle-ci, originaire de Kunduz, a été arrêté le 23 juin au motif qu'il aurait séquestré pendant cinq jours et violé à maintes reprises une femme âgée de 18 ans.

22. Selon les autorités locales, au moins neuf membres d'une tribu pashtoune ont été tués, début août, dans la province méridionale d'Uruzgan. Il est largement présumé que les auteurs de ces assassinats sont des membres de la communauté Hazara qui s'étaient présentés comme membres d'une initiative de défense locale. Cet incident est survenu après la mort de deux membres de la communauté Hazara, apparemment aux mains des Taliban. Les responsables gouvernementaux locaux s'inquiètent de la menace d'un cycle de violence à motivation ethnique qui se profile, et des propos de certains membres de la communauté pachtoune qui ont menacé de retourner leurs armes contre le Gouvernement si justice n'était pas faite.

23. Plusieurs organismes de sécurité afghans ont continué de faire état de défections, dont celles de 17 membres de la police locale afghane dans la province de Badghis, au nord-ouest du pays, qui auraient rejoint les Taliban le 24 juin, et de 93 autres qui auraient changé de camp le 3 juillet. Le meurtre ou l'agression de collègues et d'homologues internationaux par des personnes portant l'uniforme afghan est une tendance inquiétante qui porte préjudice à la confiance alors que la transition sécuritaire en cours repose sur une coordination étroite entre les Afghans et les officiers étrangers qui les encadrent. Entre autres incidents, une recrue de la police locale afghane, qui selon les informations aurait été un ancien insurgé, a ouvert le feu sur deux soldats de la FIAS le 17 août et les a tués, le premier jour de sa formation, dans la province occidentale de Farah. L'un des incidents entre Afghans est l'assassinat par un policier afghan de 10 de ses collègues, le 11 août, dans la province de Nimroz, dans le sud-est du pays.

C. Coopération régionale

24. Des progrès ont été faits dans un grand nombre de domaines liés à la coopération régionale et au renforcement de la confiance lors de la Conférence ministérielle « Au cœur de l'Asie » organisée à Kaboul le 14 juin, qui était la première réunion de suivi au niveau ministériel du Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan. Au nombre des participants figuraient des délégations de haut niveau représentant 14 pays du cœur de l'Asie, 14 pays partenaires et 11 organisations régionales et internationales. Entre autres choses, les participants ont décidé de continuer à mettre en œuvre sept mesures prioritaires de renforcement de la confiance : gestion des catastrophes, lutte contre le terrorisme, lutte contre les stupéfiants, coopération entre chambres de commerce, opportunités commerciales, infrastructure régionale et éducation. La formulation, l'élaboration et l'exécution de ces mesures sont en cours.

25. Pour faire fond sur le Processus d'Istanbul, et dans la perspective de la Conférence de Tokyo, un sommet sur l'investissement en Afghanistan s'est tenu à New Delhi le 24 juin sous les auspices de la Confédération de l'industrie indienne. Les Gouvernements afghan et indien étaient l'un et l'autre représentés par des ministres clés et plus de 500 participants venus de 33 pays étaient présents, aux

côtés des représentants de quelque 150 entreprises indiennes et 85 entreprises afghanes désireuses de montrer leur détermination à aider l'Afghanistan et à encourager son développement économique.

26. Le 7 juillet, le Vice-Ministre des affaires étrangères, a présidé une réunion de hauts fonctionnaires, où les participants ont jeté les bases d'une réunion au niveau des ambassadeurs organisée le 23 juillet à Kaboul, lors de laquelle les pays qui ont pris l'initiative de diverses mesures de confiance ont décidé de désigner rapidement des coordonnateurs et de s'employer à élaborer des plans de mise en œuvre avec les groupes techniques régionaux. L'appui des organismes, fonds et programmes des Nations Unies a été confirmé. Le 3 septembre, le groupe technique régional sur la lutte contre le terrorisme s'est réuni à Ankara, sous la conduite des Gouvernements de l'Afghanistan, des Émirats arabes unis et de la Turquie.

27. Le 19 juillet, le Président afghan a rencontré à Kaboul le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, Raja Pervez Ashraf et Hina Rabbani Khar. La délégation pakistanaise a réaffirmé son soutien au processus de paix et s'est engagée à redoubler d'efforts pour faciliter les contacts et les négociations directs entre Afghans. Le 3 juillet, à l'occasion d'un entretien téléphonique avec son homologue pakistanaise, la Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique Hillary Clinton a exprimé ses regrets pour l'incident tragique survenu en novembre 2011, au cours duquel 24 soldats pakistanaise ont été tués. Le même jour, le Pakistan a annoncé la réouverture des routes de transit entre l'Afghanistan et le Pakistan pour l'approvisionnement des troupes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

28. L'assassinat le 21 juillet du chef de la sécurité d'État dans la province de Kuhistoni Badakhshon au Tadjikistan et les opérations armées lancées ensuite dans ce pays ont eu des incidences de l'autre côté de la frontière, dans la province du Badakhshan (nord de l'Afghanistan). Le signalement de la présence de groupes extrémistes tadjiks du côté afghan a fait craindre que ces derniers ne cherchent à exploiter l'instabilité. Le 26 juillet, le Président du Tadjikistan, Emomali Rahmon, et le Ministre de l'intérieur afghan se sont rencontrés pour examiner la question de la sécurisation de leur frontière commune. Le Tadjikistan a fermé sa frontière pendant les opérations militaires, entravant les déplacements des Afghans vivant dans la région montagneuse du Badakhshan. Tout au long de la crise, la MANUA a entretenu des contacts avec les agents provinciaux et consulaires de l'Afghanistan et du Tadjikistan, notamment au sujet de l'accès de l'aide humanitaire.

29. Mon Représentant spécial a effectué des visites officielles en Fédération de Russie, au Kazakhstan et au Kirghizistan. Lors de leur rencontre à Astana, le 28 juin, le Président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaïev, a réaffirmé le soutien actif de son pays à la coopération régionale, notamment dans le cadre du Processus d'Istanbul. Lors des réunions tenues à Moscou du 13 au 15 août, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergueï Lavrov, et d'autres hauts fonctionnaires ont exprimé les vives préoccupations de la Fédération de Russie quant à la production et au trafic de drogue. Les dynamiques régionales ont été au cœur des réunions organisées à Bichkek du 5 au 7 septembre.

III. Droits de l'homme

30. On a enregistré entre le 1^{er} mai et le 31 juillet une diminution de 4 % du nombre de victimes civiles par rapport à la même période en 2011. La MANUA a

recensé 2 378 victimes civiles (930 morts et 1 448 blessés) au cours de cette période de trois mois, contre 2 466 (1 029 morts et 1 437 blessés) en 2011. On note en particulier une diminution sensible des pertes civiles liées à des attentats-suicides et aux affrontements au sol entre les forces progouvernementales et les éléments antigouvernementaux. Les insurgés sont responsables de 85 % des pertes civiles, contre 78 % durant la même période en 2011, et les forces progouvernementales de 7 %, contre 12 % en 2011. La responsabilité de 9 % des pertes civiles n'a pu être attribuée à aucune partie.

31. Dans un message présumé émaner du mollah Omar, envoyé à l'occasion de l'Aïd al-Fitr, qui marque la fin du mois sacré du Ramadan, les combattants Taliban ont été exhortés à ne pas blesser de civils, par devoir religieux. Le chef de la faction Hezb-i Islami, Gulbuddin Hekmatyar, a lui aussi fait une déclaration publique dans laquelle il insistait sur la protection des civils. Malgré ces belles paroles, des attentats ont continué d'être perpétrés sur des lieux fréquentés par les citoyens ordinaires et le nombre d'assassinats visant des civils a augmenté. Au moins cinq attentats visant des imams dans des mosquées ont eu lieu durant le Ramadan. La journée à ce jour la plus meurtrière pour l'année 2012 a été le 14 août, où des incidents violents ont été enregistrés dans tout le pays, dont plusieurs ont visé des personnes qui faisaient des achats pour l'Aïd, plus de 200 civils ayant été tués ou blessés. Lors d'un incident dont il a été fait état le 27 août, 17 civils, dont 2 femmes, auraient été tués dans la province du Helmand, dans des circonstances atroces, un grand nombre d'entre eux ayant été décapités. La MANUA a publié une déclaration condamnant fermement cet acte répréhensible et demandant que ses auteurs soient traduits en justice. Le 1^{er} septembre, un double attentat-suicide à Sayedabad (province de Wardak) a fait au moins huit morts civils. Après un attentat-suicide perpétré par un individu isolé, un énorme camion piégé a explosé, détruisant totalement le centre administratif du district et endommageant les bâtiments voisins.

32. Entre le 1^{er} mai et le 31 juillet, le nombre d'assassinats visant des civils – notamment des responsables et des employés du Gouvernement, des notables et des personnalités religieuses – a également augmenté, les chiffres s'établissant à 231 morts et 139 blessés, soit une augmentation de 88 % par rapport à la même période en 2011 (162 morts et 35 blessés). La multiplication par trois du nombre de blessés peut être attribuée en partie au recours accru à des engins explosifs improvisés pour perpétrer des assassinats ciblés. Le 13 juillet, la responsable du Département des affaires féminines dans la province de Laghman, Hanifa Safi, a été tuée par l'explosion d'un engin improvisé commandé à distance, qui a également fait des blessés parmi les membres de sa famille. L'attentat-suicide perpétré le 14 juillet lors d'un mariage dans la province de Samangan (nord du pays) visait Ahmad Khan Samangani, membre du Parlement et homme fort local, et a également tué le commandant régional de la police, le chef provincial de la Direction nationale de la sécurité et 23 autres civils. Aucun groupe d'insurgés n'a revendiqué la responsabilité de l'attentat et les théories se contredisent quant à son auteur et à ses motifs dans un contexte de tensions complexes à l'intérieur des factions et entre elles. Du côté des forces progouvernementales, le nombre de morts et de blessés parmi les civils résultant des frappes aériennes, des raids nocturnes et d'autres opérations militaires a sensiblement diminué. Les raids aériens ont continué de faire davantage de victimes civiles que n'importe quelle autre tactique utilisée par les forces progouvernementales.

33. Les pratiques traditionnelles néfastes, en particulier celles dont souffrent les femmes et les filles, restent endémiques. À la suite d'importantes manifestations de groupes locaux de femmes et de l'ensemble de la société civile, le 24 juin, le Ministre de la justice s'est excusé d'avoir qualifié de lieux d'immoralité les foyers qui accueillent des femmes. La MANUA a réitéré son soutien à ces foyers qui procurent une aide cruciale aux femmes et aux filles vulnérables. Elle a par ailleurs exprimé son inquiétude quant aux exécutions extrajudiciaires de femmes et aux crimes d'honneur qui continuent d'avoir cours en Afghanistan. Début juillet, l'exécution publique dans la province de Parwan d'une jeune femme de 22 ans accusée d'adultère, filmée par les Taliban, a déclenché un tollé mondial. La société civile a fait valoir qu'elle craignait que le retrait des forces internationales ne compromette les acquis obtenus par les Afghanes au cours de la décennie écoulée. Dans un communiqué publié le 24 juillet, un consortium de groupes a demandé que la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences effectue une visite dans le pays.

34. Sous la pression de groupes militants de femmes appartenant à la société civile, plusieurs fonctionnaires ont été poursuivis pour faits de violence contre des femmes, y compris le directeur de la prison de la province de Logar, qui a été reconnu coupable du viol d'une fille de 15 ans en 2010 et condamné à une peine de prison de 16 ans. Les 17 et 18 juillet, le réseau N-Paix, programme de soutien au rôle de chef de file des femmes dans la consolidation de la paix, a été lancé à Kaboul. Sous l'égide de l'ONU, 35 personnalités féminines se sont réunies et ont convenu que le processus de paix et l'accès à la justice étaient des priorités immédiates pour le Plan d'action du réseau N-Paix pour 2012-2013.

35. Le 27 juin, l'organisme de surveillance des médias, Nai Supporting Open Media in Afghanistan, et plusieurs associations de journalistes et syndicats, avec l'appui de la MANUA, ont réuni les représentants des médias de tout le pays pour examiner les projets d'amendement à la loi sur les médias. Il est à craindre que les propositions élaborées par le Ministère de l'information et de la culture réduisent la liberté d'expression et accroissent le contrôle que le Gouvernement exerce sur les médias. Le décret présidentiel du 27 juillet énonce en outre des dispositions qui pourraient limiter le droit de recevoir et de diffuser des informations, du fait qu'il ordonne aux médias de s'abstenir de toute propagande contre l'État et de toutes menées susceptibles d'inspirer des motivations négatives à la jeunesse ou de la fourvoyer.

IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et cohérence de l'aide

36. Le 26 juin, à l'approche de la Conférence de Tokyo, le Conseil commun de coordination et de suivi, coprésidé par le Gouvernement afghan et la MANUA, s'est réuni et a adopté un texte élaboré par le Gouvernement, intitulé « Vers l'autonomie – vision stratégique pour la décennie de la transformation », ainsi que cinq programmes prioritaires nationaux. Le document élaboré par le Gouvernement propose une feuille de route pour l'Afghanistan conçue pour constituer un État pleinement opérationnel et viable au service de son peuple. Il met l'accent sur la réduction progressive de la dépendance envers l'aide étrangère et exprime

l'engagement du Gouvernement à concrétiser le développement humain et les objectifs du Millénaire pour le développement.

37. La Déclaration et le Cadre de Tokyo, adoptés à la Conférence du même nom, ont orienté les engagements du Gouvernement vers cinq domaines clefs : élections démocratiques et équitables; état de droit et droits de l'homme (une place particulière étant faite aux droits des femmes); finances publiques et opérations des banques commerciales; exécution du budget et gouvernance sous-nationale; et croissance durable et sans exclusion. La communauté internationale a de la même manière réaffirmé son engagement à faire passer 50 % de son aide au développement par le budget national de l'Afghanistan, à aligner 80 % de son aide sur les programmes prioritaires nationaux et à parachever et approuver d'ici à décembre 2012, par l'intermédiaire du Conseil commun de coordination et de suivi, la politique de gestion de l'aide élaborée par le Gouvernement afghan.

38. Lors d'une réunion des donateurs organisée le 31 juillet à Kaboul, le Ministère des finances a présenté un document de réflexion sur la mise en œuvre du Cadre de Tokyo, dont la communauté internationale s'est félicitée en ce qu'il s'agissait là d'une avancée constructive dans l'élaboration d'un programme pour l'après-Tokyo qui privilégie clairement la responsabilité mutuelle. Ce document sera approfondi de manière à faire ressortir l'importance d'un accord sur une architecture judicieuse de l'aide – qui s'inspire du Conseil commun de coordination et de suivi – aux fins d'un dialogue politique continu. À ce jour, 16 programmes prioritaires nationaux ont été approuvés par le Conseil commun, preuve du consensus qui existe entre le Gouvernement afghan et ses partenaires internationaux quant à l'orientation des politiques dans les secteurs prioritaires. L'action menée ira en s'intensifiant pour ce qui est des six derniers programmes, l'objectif étant leur approbation par le Conseil commun en octobre.

39. La société civile a joué un rôle majeur et constructif dans les travaux qui ont précédé la Conférence de Tokyo, puis durant celle-ci. Un réseau de 25 organisations locales rassemblant toutes les grandes organisations faitières, plusieurs groupes de femmes, un grand syndicat et une organisation de jeunes a créé le Groupe de travail commun de la société civile. Ce dernier a élu les délégués de la société civile afghane qui se rendraient à Tokyo, établi le contact avec le Comité directeur pour les organisations non gouvernementales japonaises et préparé un document de position faisant valoir que la sécurité, la responsabilité et la bonne gouvernance sont essentielles au développement durable et que les acteurs de la société civile doivent jouer un rôle constructif dans un Afghanistan autonome.

40. Le 29 juin, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a achevé la première évaluation de la performance économique de l'Afghanistan dans le cadre des accords relatifs à la facilité élargie de crédit. Des progrès ont été constatés quant à la réalisation des objectifs liés à la réforme. S'agissant de la question de la Banque de Kaboul (dont la solvabilité avait été mise en doute, ce qui avait déclenché d'importants retraits de fonds en 2010, après quoi la banque avait fait l'objet d'un audit et avait été mise sous séquestre), les autorités afghanes ont fait part du recouvrement de certains montants en espèces. Aucun actionnaire n'a cependant été remboursé pleinement et certains dossiers ont été renvoyés à un tribunal spécial et au Comité de règlement des litiges financiers.

V. Gouvernance et état de droit

41. Avant la Conférence de Tokyo, la MANUA a facilité la tenue de réunions consultatives entre les donateurs pour aider à achever le Programme prioritaire national sur la gouvernance locale, qui a été approuvé le 26 juin. L'appui à la gouvernance sous-nationale prendra une importance croissante au fur et à mesure que les équipes de reconstruction des provinces cesseront leurs activités. La MANUA a aidé le Gouvernement à élaborer et à coordonner des plans de mise en œuvre ainsi qu'à finaliser et approuver le programme sur la responsabilité et la transparence et le programme pour une gouvernance efficace et performante.

42. Fait important pour les initiatives institutionnelles de lutte contre la corruption, le Comité mixte de surveillance et d'évaluation de la lutte contre la corruption dispose depuis le mois de juillet de son effectif complet de cinq membres. Ces derniers, recrutés sur le plan international, se sont rendus en Afghanistan du 6 au 20 juillet dans le cadre de la sixième mission du Comité, qui a notamment consisté en consultations avec des responsables gouvernementaux et des représentants de la communauté internationale et de la société civile. Le Comité a approuvé 17 critères et recommandations supplémentaires, portant leur total à 73 et 74 respectivement. Les mesures recommandées comprenaient le renforcement du rôle de surveillance de la société civile, un contrôle accru des activités de surveillance des frontières, une campagne de sensibilisation du public axée sur les règles religieuses interdisant les pratiques de corruption, le respect des restrictions en matière de sous-traitance et la mise en évidence des organisations et des projets spécifiques pour lesquels des audits ont été recommandés.

43. Bien que les efforts se soient poursuivis en vue de l'achèvement du Programme prioritaire national relatif au droit et à la justice pour tous, on ne s'attend pas à ce que le projet de texte révisé puisse être soumis à l'approbation du Conseil commun en octobre. La complexité du secteur de la justice rend certes l'élaboration d'un tel programme particulièrement difficile, mais il est préoccupant que deux ans après la Conférence de Kaboul aucun programme n'ait encore été approuvé dans ce domaine crucial. Dans le même temps, la MANUA s'emploie avec les donateurs à présenter au Gouvernement une vue d'ensemble du soutien attendu pour le programme relatif à la justice. Des progrès constants sont faits pour ce qui est de la réforme législative du secteur de la justice et le Code de procédure pénale récemment élaboré a été présenté à l'Assemblée nationale le 30 juin et devrait bientôt être inscrit à l'ordre du jour parlementaire. La période considérée a également vu la création de plusieurs groupes de travail chargés de réviser le Code pénal. La nomination d'un nouveau Président et d'un membre de la Cour suprême, les mandats de leurs prédécesseurs ayant expiré il y a deux ans, sont encore en instance.

44. Le transfert aux autorités afghanes des prisonniers du centre de détention de Parwan, qui est sous contrôle militaire américain, se poursuit en vertu du mémorandum d'accord conclu entre les deux gouvernements en mars 2012. Jusqu'à 100 mineurs ont été transférés au Centre de rééducation des mineurs de Kaboul, ce qui a mis les pleins feux sur les préoccupations concernant les risques liés à la surpopulation et à la sécurité qui pourraient résulter du placement de jeunes très vulnérables dans un établissement qui n'est pas destiné à accueillir des détenus exigeant des mesures carcérales de haute sécurité. La MANUA a fait valoir au

Gouvernement la nécessité de séparer ce groupe des autres jeunes détenus et de veiller à l'application de mesures de sécurité supplémentaires.

VI. Assistance humanitaire et aide au développement

45. En juin 2012, le Ministre de la santé publique afghan a rejoint ses homologues du monde entier en signant un engagement à appuyer l'action menée pour mettre fin aux décès évitables d'enfants, qui va dans le sens de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants, lancée par le Secrétaire général. Cet engagement permettra d'affiner le plan national de l'Afghanistan en faveur de la survie des enfants, de suivre les résultats et d'appeler une attention accrue sur les enfants les plus défavorisés et les plus vulnérables. Le 27 juin, l'Organisation centrale de statistique a publié les résultats de l'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2010-2011, conduite avec l'aide des Nations Unies, qui a révélé que près d'1 million d'enfants de moins de 5 ans souffraient de malnutrition aiguë. Des progrès sensibles ont été observés dans la plupart des indicateurs relatifs aux femmes et aux enfants par rapport à la dernière enquête, menée en 2003. Cinquante-sept pour cent de la population jouissait d'un meilleur accès à l'eau potable et 63 % des garçons et 46 % des filles en âge de fréquenter l'école primaire étaient scolarisés. D'importantes disparités restaient évidentes, cependant, en termes d'accès : en 2008-2009, 74 % des accouchements en ville ont eu lieu en présence de personnel de santé, tandis que le taux tombait à 30,5 % dans les zones rurales. Le niveau d'éducation d'une femme était le moyen le plus fiable de prédire quasiment tous les indicateurs – ainsi, 45 % des femmes ayant fait des études secondaires ou supérieures ont reçu des soins prénatals, contre 11,8 % des femmes sans instruction.

46. La mise en œuvre d'un plan d'action pour la nutrition destiné à remédier au problème de la sous-nutrition maternelle et infantile a été appuyée par le deuxième Vice-Président, Karim Khalili, qui en supervisera l'exécution. Élaboré par les Ministères de l'éducation, de la santé publique, du commerce, de l'agriculture et de la réhabilitation rurale, avec l'appui de l'ONU et de la Banque mondiale, ce plan d'action vise à prévenir les retards de croissance, en privilégiant la période de 1 000 jours qui suit la conception. Les 23 et 24 juillet, la poliomyélite a été le thème d'une rencontre entre responsables afghans et pakistanais à Kaboul. D'après des données datant du mois d'août, l'Afghanistan a enregistré 17 cas confirmés de poliomyélite en 2012, dont la plupart constatés dans les provinces de Helmand, Kandahar et Kunar. Lors de la réunion, organisée par le Ministre de la santé publique afghan, les participants ont arrêté un plan conjoint visant à intensifier la coordination transfrontière, y compris la vaccination des enfants dans les zones frontalières frappées par l'insécurité et celle des populations qui se déplacent entre l'Afghanistan et le Pakistan.

47. En collaboration avec les Ministères des réfugiés et du rapatriement, du développement rural, de l'agriculture et de la prévoyance sociale, l'ONU met la dernière touche à un programme commun pour le rapatriement volontaire et la réintégration des réfugiés qui donnera effet au volet afghan de la stratégie en faveur des réfugiés afghans élaborée en mai 2012 pour encourager le rapatriement volontaire, la réintégration durable et l'assistance aux pays d'accueil. Géré par le Gouvernement, ce programme promouvra la réintégration durable selon une approche communautaire dans le cadre du programme prioritaire national. Il vise à améliorer l'accès aux services de base et aux moyens de subsistance, la protection et

le renforcement des capacités institutionnelles sur une période de quatre ans, dans 48 zones où les retours sont nombreux.

48. L'importance du retour durable et de la réintégration des réfugiés et des déplacés afghans a été mise en évidence à l'occasion d'une réunion de haut niveau parrainée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et organisée en marge de la Conférence de Tokyo en juillet, ainsi que dans la Déclaration de Tokyo. De même, lors de la Conférence ministérielle intitulée « Au cœur de l'Asie », les participants ont recommandé de donner la priorité à la mise en œuvre d'une mesure de confiance concernant les réfugiés dans la prochaine phase du Processus d'Istanbul.

49. Au 30 juin, quelque 425 000 personnes (environ 65 000 familles) avaient été déplacées par le conflit, dont près d'un quart en 2012 (soit une augmentation de 14 % par rapport à la même période en 2011). Compte tenu de l'augmentation des déplacements internes, le Gouvernement a chargé le Ministère des réfugiés et du rapatriement d'élaborer une politique nationale pour s'attaquer aux causes du déplacement, renforcer la prévention, la protection et l'assistance et concevoir des solutions durables. À l'appui de cette approche globale, et pour commencer à sensibiliser les principales parties prenantes, y compris les autorités provinciales et les représentants des déplacés, il a été organisé les 14 et 15 juillet un atelier consultatif national auquel a assisté mon Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, au cours de sa mission en Afghanistan, afin de rallier un soutien politique en faveur de cette nouvelle politique. Le 29 août, mon Représentant spécial adjoint et Coordonnateur de l'action humanitaire s'est rendu à Jalalabad, notamment pour s'entretenir du déplacement de centaines de familles à la suite des récents incidents de sécurité survenus dans la province de Kunar.

50. Les catastrophes naturelles, comme les inondations, les séismes, les avalanches, les phénomènes climatiques extrêmes, les glissements de terrain et les coulées de boue, ont continué d'affecter des segments déjà vulnérables de la population afghane. Entre le 1^{er} juin et le 31 juillet, l'ONU a enregistré 58 catastrophes naturelles dans 57 districts, qui ont touché 31 783 personnes, fait 116 morts et détruit 2 046 habitations. Sur une note plus réjouissante, après la sécheresse de 2011, le Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage prévoit que la production céréalière nationale atteindra en 2012 6,3 millions de tonnes. Il s'agirait alors de la deuxième plus grande récolte en 35 ans et d'une augmentation de 42 % par rapport à 2011.

VII. Lutte contre les stupéfiants

51. Le 26 juin, le Conseil commun de coordination et de suivi a approuvé le Mécanisme de suivi de la lutte contre les stupéfiants, qui sera coprésidé par le Ministère de la lutte contre les stupéfiants et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD). La première priorité de ce mécanisme sera de recenser toutes les activités de lutte contre les stupéfiants qui relèvent des programmes prioritaires nationaux existants et de relever les autres activités figurant dans ces programmes qui sont pertinentes par rapport aux résultats de cette action. Le Ministère sera désormais représenté aux réunions du Conseil commun et de son comité permanent ainsi que dans les instances pertinentes du Processus de Kaboul.

Les activités du Mécanisme et ses décisions s'inspireront de la stratégie nationale révisée de lutte contre la drogue et des démarches suivies par le Ministère de la lutte contre les stupéfiants, s'agissant notamment des activités de substitution, de la réduction de la demande de drogue, de la répression, de la sensibilisation du public et du renforcement des institutions.

52. Le 20 juin, le Ministère a célébré la Journée internationale de la lutte contre l'abus et le trafic de drogues en organisant une cérémonie au lycée Amani à Kaboul, en présence d'acteurs nationaux et internationaux de haut rang. Le Ministre de la lutte contre les stupéfiants, Zarar Ahmad Moqbil Osmani, a souligné qu'il fallait accroître le contrôle des précurseurs chimiques et intensifier les efforts régionaux et internationaux. Selon les estimations, la force chargée de l'élimination du pavot, dirigée par le Gouvernement, aurait détruit 10 282 hectares de champs de pavot en 2012 – sans compter les chiffres concernant le Badakhshan, où les contrôles de qualité se poursuivent –, ce qui représente déjà une augmentation de 170 % par rapport à 2011 (3 810 hectares).

53. Le 27 juin à New York, l'ONUDD et le Gouvernement afghan ont organisé une séance d'information et d'échange sur la coopération régionale en matière de lutte contre les stupéfiants, en vue d'intensifier le soutien au Gouvernement afghan et aux gouvernements des pays voisins pour concrétiser les objectifs convenus en matière de coopération régionale. Au nombre des participants à cette séance, présidée par le Directeur exécutif de l'ONUDD, Yuri Fedotov, se trouvaient le Ministre de la lutte contre les stupéfiants et le directeur de l'Agence de contrôle des drogues du Tadjikistan. Les débats ont porté sur le renforcement des aspects opérationnels des efforts engagés, tels que l'Initiative triangulaire associant l'Afghanistan, la République islamique d'Iran et le Pakistan, et d'autres mécanismes régionaux.

VIII. Appui à la Mission

54. La MANUA a continué de reconfigurer la Mission pour s'acquitter au mieux de son mandat en composant avec la situation actuelle et prévue en termes de politique, de sécurité et de finances, et compte tenu des conclusions de l'examen approfondi effectué conformément à la résolution 1974 (2011) du Conseil de sécurité, du renouvellement ultérieur de son mandat en vertu de la résolution 2041 (2012) du Conseil et des niveaux de financement approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/248, pour les missions politiques spéciales. La réduction substantielle de son budget pour 2013, actuellement estimée entre 18 % et 19 %, nécessaire pour se conformer aux niveaux de financement approuvés par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2012-2013, a conféré au débat un caractère urgent en même temps qu'ont dû être pris en compte des paramètres financiers précis. De vastes consultations ont également été menées au sein de la Mission ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies, étant donné les implications pour l'ensemble du système des Nations Unies. L'allègement de la présence et la réduction des ressources ne pourront qu'affecter la capacité opérationnelle et mettront en évidence la nécessité de privilégier les objectifs stratégiques de base. Le système des Nations Unies a entrepris d'examiner la pertinence des programmes en Afghanistan pour passer en revue et définir les activités essentielles de la Mission et de l'équipe de pays, ainsi que des modalités efficaces, flexibles et sûres pour mettre en œuvre leurs mandats respectifs.

55. Les principaux éléments opérationnels de la configuration de la Mission incluent la fermeture de neuf bureaux de province, soit une réduction d'environ 25 % du nombre de fonctionnaires recrutés au plan international et au plan national (629 postes) et un ajustement de l'appui logistique à la Mission, y compris la réduction de 10 à 7 du nombre de moyens aériens. Le nombre actuellement autorisé de conseillers militaires et de police a également été revu à la baisse. Les bureaux provinciaux de Badghis, Ghor, Nimroz et Zaboul ont cessé leurs activités au cours de la période considérée, et ceux des provinces de Daykundi, Kunar, Sar-i Pul, Takhar et Uruzgan fermeront d'ici à la fin de 2012. Certains locaux seront occupés par des organismes, fonds et programmes, comme cela a été le cas dans la province de Ghor. L'ambition principale de la Mission reste de donner une envergure nationale aux activités qui lui ont été confiées, qu'elle mènera toutefois désormais avec davantage de souplesse, les bureaux régionaux fonctionnant comme des centres de coordination ayant la capacité logistique et technique de couvrir les provinces voisines, dans la mesure du possible.

56. Les investissements en faveur de l'infrastructure de base initialement prévus, lorsqu'ils sont essentiels à la garantie des normes opérationnelles de sécurité et de sûreté du personnel, se sont poursuivis. Les travaux de construction continuent dans les bureaux provinciaux de Balkh et de Bamyan, qui devraient être fonctionnels d'ici à octobre. Le seul nouvel investissement infrastructurel important envisagé est lié à la relocalisation du bureau de Kunduz hors du site actuel, pour des raisons de sécurité. La MANUA continuera de relocaliser des postes au Koweït. À ce propos, la mise en place d'un service administratif intégré avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq continue d'aller de l'avant, l'intégration des unités finances et ressources humaines faisant l'objet de la phase initiale.

57. La reconfiguration organisationnelle proposée prévoit également la création d'un groupe affaires civiles, regroupant les unités gouvernance et cohérence du développement de la Mission. En outre, l'unité protection de l'enfance fusionnera avec l'unité droits de l'homme – sans que soient modifiés les rattachements hiérarchiques nécessaires avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. La MANUA et le PNUD intensifieront leur collaboration dans le secteur de la justice, conformément à la directive conjointe du Département des opérations de maintien de la paix et du PNUD relative à l'état de droit, les activités menées à l'échelle des provinces étant caractérisées par un meilleur alignement stratégique et une collaboration accrue. Le centre de formation de la MANUA continuera de travailler en partenariat avec les institutions locales et régionales pour renforcer les capacités nationales, et de s'employer à recruter des consultants internationaux pour la Mission.

IX. Observations

58. La Conférence de Tokyo a encore renforcé les engagements souscrits par le Gouvernement afghan et la communauté internationale en faveur d'un partenariat durable. Les obligations réciproques énoncées à la Conférence de Bonn et réaffirmées au Sommet de Chicago sont maintenant complétées par le Cadre de Tokyo. Je félicite le Gouvernement de l'excellente qualité des travaux de préparation qu'il a réalisés pour cet événement et de sa volonté de trouver des moyens de donner suite aux textes qui en ont été issus, et je salue les généreuses annonces de contribution faites par les partenaires internationaux de l'Afghanistan,

qui se sont engagés à fournir une assistance financière de plus de 16 milliards de dollars d'ici à 2015 et à maintenir leur soutien jusqu'en 2017 à des niveaux égaux à ceux de la décennie écoulée, ou proches de ceux-ci. Il faut maintenant consacrer une attention soutenue à mettre au point les programmes dont l'élaboration est en instance, à convenir d'une nouvelle structure permettant de revigorer le Conseil commun de coordination et de suivi et à adopter la politique en matière de gestion de l'aide. La concrétisation de ces engagements doit être axée sur la réalisation de l'objectif suprême : un pays irréversiblement lancé sur la voie de l'autonomie, des structures gouvernementales légitimes, la prestation de services à la population et la stabilité.

59. Il est essentiel que des progrès mesurables soient faits par rapport aux indicateurs figurant dans le Cadre de Tokyo. Les programmes prioritaires nationaux ont été bien planifiés et doivent maintenant se transformer en vecteurs de l'obtention de résultats de développement concrets. En ce qui concerne la lutte contre les stupéfiants, la généralisation des efforts menés en la matière par l'adoption du Mécanisme de suivi, les textes issus de la Conférence de Tokyo et le décret du 27 juillet marquent tous des jalons positifs dans la prise de conscience du caractère transversal de ce problème. S'agissant de la lutte contre la corruption, il faut que le Comité mixte de surveillance et d'évaluation reçoive davantage de soutien officiel à l'exécution de son mandat et il est indispensable que des avancées soient faites dans les remboursements et les poursuites relatifs à la faillite de la Banque de Kaboul. Pour sa part, la communauté internationale – y compris les organismes des Nations Unies – doit assurer une assistance prévisible dans des conditions qui renforcent la prise de responsabilités nationale et les capacités locales.

60. Comme les donateurs l'ont souligné à maintes reprises à Tokyo, il est capital de protéger et promouvoir les gains obtenus dans le domaine des droits de l'homme, notamment des droits des femmes. L'application de la loi sur l'élimination de la violence envers les femmes et du Plan d'action national en faveur des femmes en Afghanistan sont des indicateurs clefs. Comme l'a mis en lumière l'enquête en grappes à indicateurs multiples, un engagement en faveur de l'autonomisation des femmes est en définitive un investissement dans des résultats de développement.

61. L'importance de la prochaine série d'élections pour la transition politique a aussi été un thème central à Tokyo. Les scrutins doivent suivre une procédure régulière, sans interférences internes ou externes, grâce à laquelle les Afghans dans l'ensemble du pays peuvent s'inscrire sur les listes électorales et voter. La possibilité de débattre vigoureusement sans restriction entre partis politiques et éléments de la société civile, et la liberté pour les médias d'en rendre compte, sont des piliers du pluralisme politique. L'intense attention nationale et internationale doit être mise à bon usage, en profitant du délai pour convenir de la création d'institutions, de structures et de modes de fonctionnement crédibles et indépendants, et les renforcer. Il est capital que la Commission électorale indépendante joue un rôle directeur fort, pour assurer la confiance des donateurs mais surtout pour la crédibilité du processus électoral. Le projet ELECT II du PNUD actuellement en cours assure un renforcement des capacités et une assistance technique relatifs aux élections. L'ONU est prête à mener, sur demande des autorités afghanes, une mission d'évaluation des besoins permettant de déterminer quelle forme l'appui aux élections devrait prendre.

62. La situation en matière de sécurité traduit une amélioration par rapport aux pics de nombres d'incidents enregistrés en 2011. Ces gains n'ont toutefois pas suscité une sensation de sécurité accrue au sein de la population et ils ne découlent pas d'améliorations des structures institutionnelles, dont dépend la stabilité à plus long terme. Les conditions sous-jacentes n'ont guère évolué, pas assez pour interrompre un cycle de conflit profondément établi. En outre, la réduction de la présence internationale aura une forte incidence financière dans de nombreuses régions, ce qui pourrait même, au moins à court terme, exacerber les comportements prédateurs, la réduction des flux financiers stimulant l'activité criminelle. Le Gouvernement et la communauté internationale doivent œuvrer de concert pour réduire les risques en matière de sécurité et humanitaires associés à la contraction économique. En étroite coordination avec les principales parties prenantes et sans excéder nos ressources limitées, les organismes des Nations Unies s'efforceront d'aider les Afghans à combler les lacunes qui pourraient se présenter à mesure que la transition s'accélère.

63. À ce jour, la transition en matière de sécurité se déroule comme prévu. Pour éviter que le conflit ne se prolonge encore et que l'instabilité et la fragmentation n'augmentent, les principales parties prenantes semblent reconnaître de plus en plus la nécessité pour les Afghans de parvenir à un arrangement entre eux. D'après certaines indications, des éléments des Taliban manifesteraient un intérêt pour un dialogue avec des interlocuteurs pertinents. Prêter ses bons offices à l'appui d'un processus de paix et de réconciliation dirigé par les Afghans et sous leur contrôle reste une des principales priorités de la MANUA. Je suis favorable à une meilleure harmonisation entre le régime de sanctions prévu par la résolution 1988 (2011) et les cadres de paix et de réconciliation afghans. En particulier, les dérogations à l'interdiction de voyager pourraient être un bon moyen de faire avancer davantage les efforts de paix. Les chefs et les institutions religieux auront aussi un rôle fondamental à jouer pour favoriser la réconciliation et promouvoir la paix, et la MANUA continue d'accroître ses capacités et ses activités de communication dans ce domaine.

64. Si la baisse du nombre de victimes civiles est appréciable, les gains sont fragiles et la situation continue de représenter une tragédie sur le plan humain. La vaste majorité des victimes civiles est imputable au recours par les éléments hostiles au Gouvernement à des engins explosifs improvisés à plateau de pression, à des attentats-suicides et à des assassinats ciblés de civils – y compris des hommes et des femmes qui s'efforcent activement d'instaurer la paix et la réconciliation. Les auteurs, les organisateurs et les commanditaires tant internes qu'externes de ces actes de terrorisme odieux doivent comprendre qu'ils finiront par être traduits en justice pour les actes qu'ils commettent en violation du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Je demande en particulier aux éléments hostiles au Gouvernement de permettre aux organisations humanitaires d'avoir accès aux collectivités et de s'engager publiquement en faveur des campagnes de vaccination.

65. L'efficacité de certaines des mesures prises par les forces progouvernementales pour réduire le nombre de victimes civiles mérite d'être saluée. Alors que les forces de sécurité afghanes assument une responsabilité de plus en plus grande, la création au sein de l'armée nationale afghane d'une équipe chargée de réduire le nombre de victimes civiles pour veiller à ce que les enquêtes soient menées dans les meilleurs délais et que les incidents soient suivis de manière fiable permettra de poursuivre

cette amélioration. L'application du principe de responsabilité est essentielle pour instaurer au sein de la population la confiance dans les forces afghanes qui ont pour tâche de la protéger et de renforcer l'état de droit. Il est fondamental d'établir des mécanismes de direction et de commandement clairs. La MANUA continue en particulier de communiquer aux parties prenantes ses inquiétudes au sujet de la police locale afghane.

66. Au vu de l'ampleur des besoins humanitaires en Afghanistan, à la suite de l'examen de mi-année, le montant demandé dans la procédure d'appel global a été à 448 millions de dollars pour satisfaire les besoins vitaux d'environ 8,8 millions d'habitants. Il est inquiétant qu'au 1^{er} août, le financement ait été de 33,5 %, moins de la moitié des fonds disponibles à la même date en 2011.

67. Le Processus d'Istanbul a revigoré et renforcé la cohérence de l'appui régional, recadrant l'aide régionale à l'Afghanistan sur la base de l'intérêt réciproque plutôt que d'un acte de charité. L'engagement des pays du cœur de l'Asie et de leurs soutiens a dépassé toutes les attentes, grâce au multilatéralisme marqué du Processus, avec la participation régionale, la direction afghane et l'appui international. Je remercie tout particulièrement les pays voisins et les nations participantes qui se sont engagées à jouer un rôle de chef de file pour les diverses mesures de renforcement de la confiance convenues dans le cadre du Processus d'Istanbul.

68. La reconfiguration de la MANUA alors que les ressources sont en baisse aura nécessairement une incidence sur la capacité opérationnelle et sur l'exécution du mandat. Compte tenu des attentes du Gouvernement afghan, de la société civile et des États Membres au sujet du rôle et des responsabilités de la Mission et de l'ensemble des organismes des Nations Unies après 2014, un débat constructif s'impose. Une réduction des effectifs ne constitue nullement le prélude à un retrait. L'ONU, partenaire solide de l'Afghanistan depuis 60 ans, souligne que rien n'a diminué son attachement indéfectible à l'avenir pacifique et sûr de la nation et du peuple afghans.

69. Je tiens à dire une fois de plus ma reconnaissance à tous les fonctionnaires de l'ONU recrutés sur le plan national et international qui sont en Afghanistan, et en particulier à mon Représentant spécial, Jan Kubiš, pour leurs efforts et leur dévouement constants, malgré les circonstances difficiles, à l'appui du peuple afghan.